

DIPLOME D'EXPERTISE COMPTABLE

Rapport du Président du Jury

sur la session de

Mai 2011

Le jury du Diplôme d'expertise comptable s'est réuni à la Maison des Examens à Arcueil, le lundi 27 juin à 14h, afin de délibérer sur les résultats de la session de mai 2011. L'examen des résultats appelle des observations générales sur la session qui vient de se terminer (I) mais aussi quelques commentaires pour chacune des trois épreuves (II). Quelques remarques ou précisions sur le déroulement des épreuves et la diffusion des résultats seront également formulées en guise de conclusion (III).

I – Les remarques générales sur les résultats de la session

La session de mai 2011 peut être qualifiée de « petite session » en termes de nombre de candidats susceptibles d'être diplômés. En effet, même si 1 479 candidats s'étaient inscrits à tout ou partie des épreuves, seulement 406 étaient en situation d'être diplômables. Cette situation est très probablement imputable à l'effet réforme qui a entraîné pour cette session une baisse relativement importante du nombre de soutenances. Même si il y a traditionnellement moins de soutenances à la session de mai qu'à la session de novembre, cette année seulement 351 soutenances étaient programmées contre 555 en mai 2010 ou 437 en mai 2009. Si pour certains candidats, le respect de la règle des six mois a pu les contraindre à ne pouvoir soutenir qu'en novembre 2011, d'autres candidats, en revanche, ont préféré s'accorder un temps supplémentaire pour peaufiner le mémoire, compte tenu de l'obligation d'atteindre au minimum la note de 10 sur 20. Dans cette même logique, le service gestionnaire, à titre prévisionnel, s'attend à un nombre de soutenances très important en novembre prochain.

246 candidats ont obtenu leur diplôme à la présente session ce qui représente un taux de réussite de 60,6 %, soit près d'un point de plus qu'à la session de novembre 2010 (59,6 %). Parmi ces 246 diplômés seuls 17 d'entre eux sont diplômés sans aucun report de notes. Certains diplômés atteignent une moyenne générale sur l'ensemble des épreuves supérieure à 14 sur 20, voire même une moyenne de 15,33 pour une candidate.

Compte tenu du régime des notes éliminatoires, on dénombre 23 candidats qui atteignent ou dépassent le total requis de 80 points mais ne peuvent être diplômés en raison d'une note éliminatoire. Dans la plupart des cas, cette note éliminatoire a été enregistrée sur la soutenance du mémoire.

La répartition hommes/ femmes reste sensiblement identique à celle observée sur les deux dernières sessions : un peu plus de 39 % de diplômées sur cette session.

II – Les remarques spécifiques à chacune des épreuves

On formulera quelques observations sur l'épreuve écrite de déontologie et réglementation professionnelle, puis sur l'épreuve de révision légale et contractuelle et enfin sur l'épreuve de soutenance.

- *L'épreuve de déontologie et réglementation professionnelle*

Cette épreuve a pris la forme cette fois d'une série de douze questions à réponses courtes (QRC) et non de questions à choix multiple. Les copies ont donc fait l'objet d'une double correction. Les questions portaient pour moitié sur l'expertise comptable et pour moitié sur le commissariat aux comptes. Elles étaient selon les cas notées de 1 à 6 points. D'une manière générale, les résultats enregistrés sont très satisfaisants avec une moyenne sur l'épreuve de 11,79.

Sur les 995 candidats qui ont composé pour cette épreuve, 84,02 % des candidats ont obtenu la moyenne. Parmi eux, 27 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 16, un candidat obtenant la note de 17,75 sur 20.

Le taux de réussite est très nettement supérieur à celui enregistré à la session de novembre 2010 avec un sujet sous forme de QCM. L'épreuve sous forme de questions semble ainsi mieux réussir aux candidats. Par ailleurs, la lecture des copies, avec notamment certains éléments de réponse présentés parfois de manière très structurée, semble révéler que de nombreux candidats ont véritablement fait un effort de travail et de préparation pour cette épreuve.

- *L'épreuve de révision légale et contractuelle*

Cette épreuve se présentait sous la forme d'une étude de cas de 4 heures pour laquelle un temps de lecture de 30 minutes était accordé, soit un temps total d'épreuves de 4h30 que la plupart des candidats ont, par parenthèse, utilisé pleinement.

Le sujet comportait deux dossiers : un dossier sur des questions de commissariat aux comptes et un autre dossier sur les associations et le recours aux comptes combinés dans les associations.

Cette épreuve n'a pas été particulièrement réussie par les candidats. La moyenne de l'épreuve s'établit à 8,01 ce qui est une moyenne faible, la moyenne à cette épreuve oscillant plutôt sur les dernières sessions entre 9 et 10, voire plus de 10 pour les deux sessions de 2009. Il semblerait que la deuxième partie sur les associations n'ait pas été très bien traitée, parfois en raison de problèmes de gestion du temps.

De la même manière, on constate que si certains candidats amènent avec eux une documentation importante, ils ne sont pas toujours en mesure d'en faire une utilisation optimale pendant l'épreuve car ils n'en connaissent pas suffisamment le contenu notamment sur des ouvrages spécifiques. De fait, ils éprouvent quelques difficultés pendant l'épreuve à vérifier ou retrouver rapidement certaines solutions.

Au final, à peine un quart des candidats atteint la moyenne (23,39 %) ce qui est loin des 52 % enregistrés à la session de novembre 2010. Le nombre de notes éliminatoires à cette épreuve est également très élevé (plus de 16 %).

- *L'épreuve de soutenance du mémoire*

On l'a déjà indiqué, le nombre de soutenances était relativement faible lors de cette session (349 candidats présents). La moyenne obtenue à cette épreuve est de 10,31 ce qui est tout à fait dans la norme habituellement constatée (10,48 en novembre 2010, 10,29 en mai 2010). Près de 70 % des candidats (69,91 % très précisément) obtiennent une note supérieure ou égale à 10 sur 20, ce qui est un taux très satisfaisant en progression de 2,2 points par rapport à la session de novembre 2010 et de 6 points par rapport à mai 2010. Six candidats ont obtenu une note de 16/20 à la soutenance du mémoire.

Sur cette épreuve, certaines remarques déjà formulées dans de précédents rapports du jury conservent toute leur actualité, notamment au plan de la forme du mémoire : présentation, orthographe, grammaire, mise en page, etc... Ces défauts, aisément perfectibles, nuisent parfois à la mise en valeur de l'apport du mémoire sur le fond et ont un impact non négligeable sur l'évaluation finale.

III – Remarques finales

Pour terminer, nous évoquerons le changement intervenu dans à la nature des informations mises en ligne sur le site du SIEC à l'issue de la session d'examen. Certains candidats se sont émus, soit directement auprès du service gestionnaire du diplôme, soit par la participation à des forums de discussion sur des sites privés, de la non mise en ligne du corrigé des épreuves écrites ainsi que des éléments statistiques liés à la session.

Au plan de la forme, s'il est tout à fait légitime que des candidats fassent part de leurs interrogations, en revanche il paraît souhaitable qu'ils le fassent avec la mesure et la courtoisie qui caractérisent un véritable comportement professionnel.

Sur le fond, cette décision est totalement indépendante du sujet et des résultats de la session qui vient de se terminer. Elle résulte de la demande qui a été faite par les services du SIEC d'harmoniser l'information mise en ligne sur l'ensemble des diplômes comptables supérieurs. Or, pour les autres diplômes comptables supérieurs, comme par parenthèse pour les autres diplômes tout court, les éléments indicatifs de corrigé ne sont jamais publiés. Il s'agit par nature de documents confidentiels à l'usage exclusif des correcteurs (la mention « aucune diffusion autorisée ») est au demeurant portée de manière systématique sur la première page de ce document destiné aux correcteurs. Et il en est de même pour les statistiques relatives aux résultats, avec la différence toutefois que les principaux indicateurs statistiques liés sont repris dans le rapport du Président du jury sur la session. La décision de ne plus publier les éléments indicatifs de corrigé, ainsi que les statistiques, a été prise en janvier 2011 pour être effective dès les sessions de 2011 du diplôme et est totalement indépendante des résultats enregistrés sur telle ou telle épreuve de la présente session.

Dijon, le 30 juin 2011

Martial CHADEFaux
Professeur à l'Université de Bourgogne
Président du jury du DEC